

L'héritage des Jeux olympiques de Beijing, la Chine doit choisir

LIBRE DE CENSURE

Quand, en 2001, Beijing a été choisie comme ville hôte des Jeux olympiques de 2008, les autorités du pays se sont engagées à améliorer la situation des droits humains à l'approche des Jeux. Le président du CIO a tenu des propos similaires, qui correspondaient aussi à l'esprit de la Charte olympique. Selon le *China Daily*, Wang Wei, secrétaire général du Comité de candidature de Beijing aux Jeux olympiques, avait déclaré en 2001 : « *Les médias disposeront d'une liberté d'information totale quand ils viendront en Chine [...] Nous sommes convaincus que la venue des Jeux en Chine va non seulement favoriser notre économie, mais aussi améliorer la situation sociale dans son ensemble, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé et des droits humains.* »

Toutefois, malgré un assouplissement récent vis-à-vis des journalistes étrangers, la Chine continue de bafouer son engagement en matière de « *liberté totale des médias* » ; la répression contre les journalistes, les journaux et les sites Web se poursuit.

Amnistie internationale appelle les autorités chinoises à veiller à ce que les médias locaux bénéficient de la même liberté que celle accordée aux journalistes étrangers. Les autorités doivent faire cesser la censure injustifiée qui touche la télévision, la radio, la presse écrite et Internet et prendre sans délai des mesures en vue d'empêcher les arrestations arbitraires, le harcèlement ou le renvoi abusif de journalistes, qui sont autant d'atteintes à la liberté d'expression.

Yahoo!, Microsoft et Google ont violé les principes de droits humains en coopérant avec les autorités chinoises dans leurs efforts de censurer Internet. Amnistie internationale leur demande de faire des pressions pour que les cyber-dissidents soient libérés.

Le « *grand pare-feu chinois* »

Depuis l'introduction d'Internet en Chine, en 1994, le gouvernement chinois s'est efforcé de contrôler son contenu et de censurer les informations qu'il jugeait sensibles. Avec plus de **162 millions d'internautes**, des experts estiment que la Chine met en œuvre le



Les droits humains sont en jeuX

système de filtrage d'Internet le plus important, le plus sophistiqué et le plus étendu au monde. Le « *bouclier doré* », ou « *grand pare-feu chinois* », est un programme de censure et de surveillance permettant au gouvernement de bloquer et de filtrer des contenus Internet. Des milliers de policiers sont spécialisés dans la surveillance du cyberspace chinois. La censure en ligne vise spécifiquement les phrases comprenant des expressions telles que « *droits humains* », « *démocratie* » et « *liberté* ». De nombreux sites Web administrés par des organisations non gouvernementales (ONG) et des groupes politiques étrangers sont censurés en Chine. Amnistie internationale a recensé des cas d'internautes chinois vraisemblablement emprisonnés parce qu'ils avaient, entre autres, signé des pétitions, protesté contre la corruption, diffusé des informations sanitaires ou envisagé d'établir des groupes pro démocratiques.

La liberté pour tous

Le 1^{er} janvier 2007, une nouvelle réglementation temporaire relative aux journalistes étrangers est entrée en vigueur. Auparavant, ceux-ci avaient l'obligation de formuler une requête officielle auprès des autorités locales avant de pouvoir mener des enquêtes et obtenir des entretiens en dehors de Beijing. Désormais, la nouvelle réglementation indique clairement que « *pour interviewer des organisations ou des individus en Chine, les journalistes étrangers doivent seulement obtenir leur consentement préalable* ». Ces mesures, qui doivent expirer en octobre 2008, sont les bienvenues. On ignore toutefois si elles s'appliquent aux régions autonomes du Tibet et du Xinjiang.

Certes, les journalistes étrangers disposent d'une liberté plus grande pour réaliser des entretiens en Chine, mais les restrictions pesant sur la diffusion de leurs articles et le contrôle exercé sur les médias chinois ont été renforcés.



ASA 17/032/2008

L'héritage des Jeux olympiques de Beijing, la Chine doit choisir

FAITS

En 1994, la Chine s'est connectée à Internet, puis s'est ouverte à son exploitation commerciale en 1995. Depuis cette date, plus de 60 règles et règlements couvrant l'usage d'Internet sont entrés en vigueur. En Chine, **près de 30 journalistes et 50 utilisateurs d'Internet sont derrière les barreaux.**

Des organisations œuvrant pour la liberté des médias ont qualifié le pays de « premier geôlier de journalistes au monde ». Il existe en Chine une **police de l'Internet forte de 30 000 personnes**, selon certains observateurs. Ce service, avec l'aide de technologies d'origine occidentale, exerce une surveillance sur les sites Web et les courriers électroniques.

Des tests ont montré que **Microsoft interdisait aux utilisateurs chinois de MSN Spaces l'utilisation de certaines expressions, comme « droits humains », « Fa Lun Gong » ou « indépendance du Tibet »**, dans les noms de leurs comptes ou les titres de leurs blogs. Google a annoncé en janvier 2006 le **lancement de google.cn, un moteur de recherche chinois autocensuré** pouvant se substituer à son moteur situé hors de Chine, google.com. Yahoo! a transmis aux autorités chinoises des informations

confidentielles et personnelles concernant ses utilisateurs. Ces informations ont servi à condamner et à emprisonner au moins deux journalistes. Amnistie internationale considère ces personnes comme des prisonniers



d'opinion. En mars 2002, les autorités ont publié un code de bonne conduite intitulé « *Engagement public d'autodiscipline du secteur Internet chinois* » afin de renforcer les réglementations contrôlant l'usage d'Internet. Plus de 300 sociétés Internet auraient signé ce document, et notamment le portail américain Yahoo!

La Chine s'est engagée à laisser toute liberté aux journalistes accrédités, sans distinction entre Chinois et étrangers. Le Comité d'organisation des Jeux olympiques de Beijing avait accrédité, en août 2007, 16 000 journalistes de radio et de télévision ainsi que 5 000 journalistes et photographes de la presse écrite.

La censure continue de s'exercer avec la même intensité dans tout le pays. Selon le Comité de protection des journalistes (CPJ), les médias ont pour interdiction de couvrir les conflits ethniques, les mouvements spirituels non officiels, notamment le Fa Lun Gong, ou encore le fonctionnement interne du Parti communiste chinois et du gouvernement.

En 2007, des journalistes étrangers ont déclaré avoir été harcelés, menacés, détenus voire agressés alors qu'ils cherchaient à travailler en dehors de Beijing. Des journalistes chinois signalent également faire l'objet d'opérations de harcèlement et d'intimidation, et plusieurs publications ont dû fermer après avoir couvert des questions jugées sensibles d'un point de vue politique.



Affiche vue dans un café Internet à Beijing : Vous ne devez pas distribuer du matériel antisocial dans Internet (haut) et S'il vous plait suivez-moi car vous avez publié du matériel nuisant à l'unité national (bas).

